

Le 27 juillet 2018 le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni à 20h30. Etaient excusés Messieurs Feyt, Barraud, Raoul et Vigier. D. Raoul et D.Vigier ayant donné pouvoir respectivement à P. Gibelin et P.Doux.

PRESENTATION FESTIVAL DES APEROS MUSIQUE

Le Conseil a reçu l'association des Apéros Musique pour une présentation du festival 2018 qui se déroulera les 10, 11 et 12 août.

RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique concernant le déclassement d'une partie du domaine public de la commune au bourg de Servières a eu lieu du 18 juin au 2 juillet 2018, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable sous réserve que la parcelle cédée ne soit pas clôturée afin de préserver l'écoulement des eaux pluviales et autre effluents provenant d'une partie du village, ce à quoi s'est engagé l'acquéreur. Le Conseil a lui aussi donné un avis favorable à l'unanimité à la cession.

TARIF CANTINE

Le Conseil Municipal entérine la décision du conseil d'administration du collège en acceptant l'augmentation du tarif des repas pour les élèves de l'école primaire et maternelle de 2,90 € à 2,93 €.

AVIS SUR TRANSFERT FOYER VELLAVE

Le Foyer Vellave cédant les bâtiments des Mercœur à Auvergne Habitat, la Commune de Blesle aura donc un nouveau partenaire en ce qui concerne le bail emphytéotique concernant ce bien. Le Conseil Municipal donne son accord de principe dans la mesure où les conditions restent à l'identique et que les ententes perdurent.

ARRETE DE PERIL

Le Conseil Municipal a été saisi au sujet de deux biens qui sont dans un état de délabrement, qui menacent ruines ou qui créent des désagréments. Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les propriétaires ont été informés par les demandeurs sans que cela ait été suivi d'actions correctives. Le Conseil Municipal demande au Maire d'envoyer un courrier préalable à une procédure de péril aux propriétaires concernés.

DROIT DE PREEMPTION

Le bien cadastré n° G 594 et les biens cadastrés n° A 633, 634, 636, 645 et 894 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Un troisième devis pour la démolition d'une partie des bâtiments du Moulin du Bos a été reçu. Le Conseil Municipal a décidé de confier les travaux à l'entreprise la mieux disante.

Une Commission de Santé sur le bassin de Brioude est en cours de création et il a été demandé au Conseil Municipal si quelqu'un souhaite y siéger.

Un conseiller demande la possibilité de suivre une Formation d'élus. Renseignements seront pris pour une prise en charge de cette demande.